

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

SAISON
2023-2024

BABY-SPORT

4-5 ans

LUDI-SPORT

6-7 ans

MULTISPORTS

8-11 ans

CIRQUE

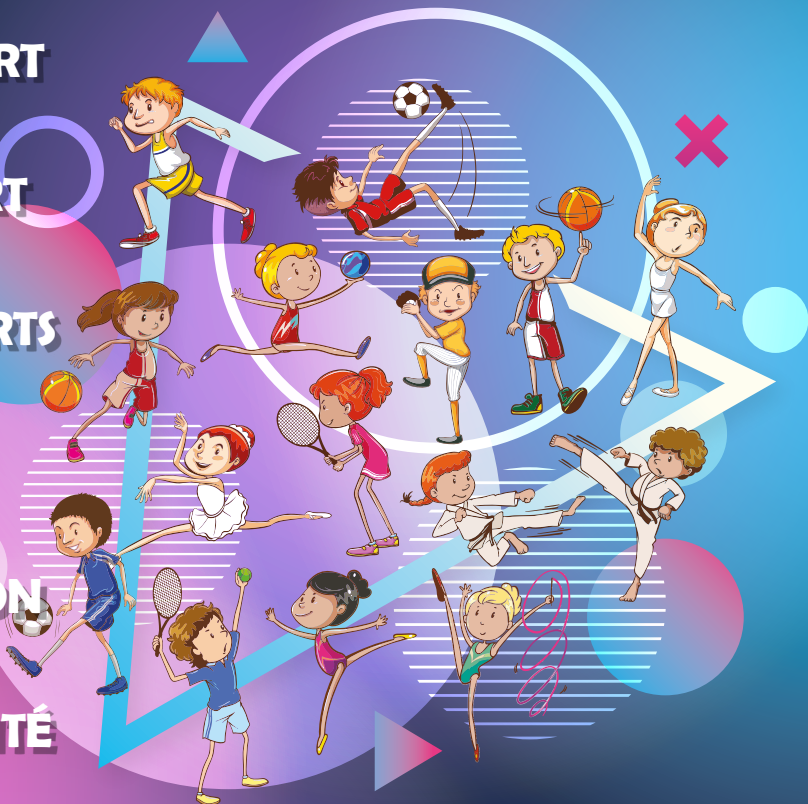
Dès 7 ans

BADMINTON

10-17 ans

SPORT SANTÉ

Adultes - Dès 16 ans



INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 21 AOÛT 2023

► **Dossiers d'inscription** téléchargeables sur www.lafarlede.fr ou à retirer auprès du Service des sports

► **Tarifs :**

• Farlédois : 55€/an (90€ pour 2 / 110€ pour 3 adhésions de la même famille)

• Résidents hors commune : 75€/an (100€ pour 2 / 130€ pour 3 adhésions de la même famille)

SERVICE DES SPORTS

Maison de la Jeunesse et des Sports « Charles-Rodolphe »
(296 rue de la Gare - face au gymnase F. Pantalacci)

06 22 40 60 21 • 06 14 95 01 48



SAISON

2023-2024

ÉCOLE MUNICIPALE

DES SPORTS

INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 21 AOÛT 2023



BABY SPORTS (4 ans • Moyenne section de maternelle) :
Mercredi de 11h à 12h • Gymnase F. Pantalacci, dojo



BABY SPORTS (5 ans • Grande section de maternelle) :
Mercredi de 9h45 à 10h45 • Gymnase F. Pantalacci, dojo



LUDISPORTS (6/7 ans • CP et CE1) :
Mercredi de 10h45 à 12h • Gymnase F. Pantalacci, grand plateau



MULTISPORTS (8/11 ans • CE2 au CM2) :
Mercredi de 15h15 à 16h15 • Gymnase F. Pantalacci, grand plateau

CIRQUE (dès 7 ans • CE1 au CM2) :
Mercredi de 14h à 15h30 • Gymnase F. Pantalacci, salle de danse



BADMINTON (10-17 ans) :
Mercredi de 13h30 à 15h • Gymnase F. Pantalacci, grand plateau



SPORT SANTÉ (adultes, dès 16 ans) :
Lundi & jeudi de 17h à 18h • Gymnase F. Pantalacci, salle de danse / dojo

DOSSIERS D'INSCRIPTION à télécharger sur www.lafarledede.fr
ou à retirer auprès du Service des sports.

TARIFS

- Pour les Farlédois 55€ à l'année (90€ pour 2 et 110€ pour 3 adhésions de la même famille).
- Pour les résidents hors commune 75€ pour une adhésion (100€ pour 2 et 130€ pour 3 adhésions de la même famille).

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les majeurs : certificat médical de non contre-indication de moins de 3 mois (à faire remplir sur dossier d'inscription)
- Pour les mineurs : questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Présentation du carnet de santé à jour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, quittance de loyer...)
- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
- Assurance « responsabilité civile » en cours
- Paiement à l'ordre du « Trésor Public »
- 1 photo

LE DOSSIER COMPLET UNIQUEMENT doit être retourné au Service des sports – Maison de La Jeunesse et des Sports «Charles-Rodolphe - 296 rue de la Gare (face au gymnase François-Pantalacci)

LES COURS ONT LIEU DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 AU JEUDI 13 JUIN 2024 INCLUS.

L'encadrement peut être assuré par un ou plusieurs éducateurs municipaux, suivant les groupes et les niveaux des adhérents.

